

Commune d'Eperlecques

Réunion de Quartier N°2





Le samedi 18 avril 2015 à 10h30, salle polyvalente

COMPTE-RENDU Et powerpoint de présentation en complément

Accueil de Laurent Denis, remerciements aux habitants présents et présentation du Conseil Communal

- Présentation du secteur du quartier :

Les rues concernées sont :

Rue de Vosmette

Rue de Droguindièze

Le Pauverstraëte

Rue de l'Eglise, Rés. de la Poste, Rés. Les Alouettes, les Hérons

Rue Verte

Rue de Gravermersch

Rue de l'Est Mont

Rue du Pavillon

- Présentation par Béatrice Deweilde des outils de communication mis à disposition des habitants pour être toujours en contact avec l'équipe communale.
 - 1) La mairie, lieu d'échange privilégié entre vous et le personnel communal : ouverte de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 tous les jours et le samedi matin de 9h à 12h, les agents restent à votre service et répondent à vos questions ou réalisent vos démarches administratives comme l'état civil, la cantine de vos enfants etc...
 - 2) Les tableaux d'affichage de la mairie
 - 3) Le site internet, avec la possibilité de vous inscrire à la newsletter ou lettre d'actualités pour recevoir les informations utiles de la commune
 - 4) Les réunions publiques pour les projets en cours de la commune
 - 5) Les informations municipales délivrées dans vos boîtes aux lettres
 - 6) Le journal communal publié 2 fois par an (En janvier et en juillet)
 - 7) Les référents de quartier disponibles pour recueillir vos doléances ou idées.

Remarques des habitants

Réglementation:

- Des déjections canines, de plus en plus nombreuses, pour lesquels un habitant demande une répression, Monsieur le Maire préfère d'abord alerter que de sanctionner. C'est à chaque riverain qui promène son chien de ramasser les déjections.
- Des arbres de grande taille dans les lotissements, ou des distances de plantations visà-vis des clôtures, quelle est la réglementation ? Doit-on se référait encore au cahier des charges car il date de plus de 10 ans ? N'y a-t-il pas prescription ? Laurent Denis propose de vérifier le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Une brochure reprenant l'ensemble des réglementations sera bientôt disponible en mairie, voir même distribuée en boîte aux lettres pour que tout le monde soit informé.
- Quelques rappels sont faits par Régis Dourlens quant aux règles du «savoir bien vivre ensemble» (Ne pas tondre ou faire du bruit, les dimanches et jours fériés dans la mesure du possible, prévenir ses voisins lorsque l'on programme une fête, l'entretien des abords de sa maison...).

Pour le savoir bien vivre, une remarque quant aux nombreuses bouses de vaches présentes sur les routes, serait-ce du « savoir bien vivre » ?

<u>Sécurité</u>:

Une autre remarque concernant la vitesse des véhicules (voitures et camions) rue de l'Eglise : Laurent Denis répond que des radars pédagogiques ont été installés dernièrement pour faire des relevés de vitesse, ceux-ci ont été transmis aux gendarmes qui agiront en conséquence. Une autre remarque relevant du manque de panneaux de limitation à 50 km, Laurent Denis rappelle que lorsque nous entrons en agglomération, ici dans la commune la vitesse est limitée à 50 km/h, malheureusement les rues du Ganspette et de l'Eglise sont de longues lignes droites.

Une proposition de M. BRASSEUR : Pourquoi ne pas faire comme aux Marnières, rétablir des priorités à droite ? Et pourquoi ne pas éclairer les passages piétons ? Les priorités à droite sont cause d'accidents, en ce qui concerne l'éclairage, Laurent Denis préfère donner la priorité aux rues qui ne sont pas encore éclairées. D'ailleurs à ce sujet, pour la sécurité des collégiens qui prennent le bus tôt et tard dans la journée, Laurent Denis rappelle que des brassards réfléchissants ont été distribués aux enfants pour leur sécurité afin de mieux les apercevoir dans le noir.

Concernant la sécurité au virage de la place, la voie est étroite, pourquoi ne pas déplacer le passage piéton ?

Laurent Denis répond qu'une approche paysagère de la place prenant en compte la sécurité de nos enfants est à étudier à nouveau. On peut déjà dire qu'une voie douce (piétonne) sera tracée entre la maison de Félicie (futur Relais d'Assistantes Maternelles) jusqu'au nouveau groupe scolaire ce qui permettra aux enfants de ne plus contourner le cimetière et ses murs diminués de hauteur pour améliorer la visibilité. Un déplacement des tombes semble difficile du point de vue éthique d'autant plus que certaines sont encore entretenues et suivies par des familles.

Pour la création de zone à 30 km/h, cela nécessite une demande auprès du Conseil Départemental car les routes concernées sont des routes départementales et relève de leur autorisation pour toute modification ou travaux.

La question de l'eau:

Les wateringues n'ont pas été curés depuis l'aménagement des maisons rue de l'Est Mont, le trop plein des égouts est rejeté dans le watergang, est-ce normal ? Laurent Denis précise que des relevés aux stations de pompage ont été faits mais la commune n'a pas eu de retour de la Lyonnaise des Eaux. La CASO doit s'assurer que le curage, qui se fait 2 fois par an a été effectué, elle doit prendre ses responsabilités. Elle doit s'assurer du système de pompage. Il faudra vérifier si la bouche d'égout a été nettoyée.

Est-ce que toutes les rues seront raccordées à l'assainissement ? Laurent Denis répond non : en 2017 ce sera la rue du Loosthoucq vers le Ganspette, en 2019 peut-être Ganspette vers Bleue-Maison.

Collecte des déchets :

Une remarque sur la taille des poubelles : si la taille des bacs ne nous convient pas, à qui doit-on le dire ? Laurent Denis précise que la CASO a un numéro vert spécial pour les contacter à ce sujet, même lorsqu'un couvercle est endommagé (cf le support sur la gestion des déchets). Une proposition d'inverser la cadence de collecte a été émise mais Laurent Denis a rappelé que le ramassage de la poubelle verte au moins une fois par semaine est obligatoire, et cette idée a déjà été étudiée sans succès.

Monsieur le Maire rappelle par la même occasion que si le bac vert est à moitié vide, il n'est pas besoin de le faire collecter, car c'est un coût supplémentaire pour la commune et donc pour vos impôts, il est conseillé dans ce cas de le mettre la semaine suivante. Un rappel sur la nécessité de procéder au tri sélectif a également été fait pour alléger les frais de collecte.

Retour sur quelques événements :

Le Troc aux Plantes organisé par le CCAS, a permis de rassembler de façon conviviale tous ceux qui affectionnent particulièrement le jardinage et qui avaient envie de partager leur passion, échanger leurs boutures, leurs conseils. Troc et vente étaient autorisés, cela a permis d'engager le fleurissement de leur jardin. L'année prochaine il aura lieu le matin plus tôt et se terminera le midi.

Etaient présents : la Rose du Marais et les établissements Canis d'Eperlecques. En cas de mauvais temps, la commune met à disposition un chapiteau et des tables.

La Chasse à l'œuf organisée par le CMJ, a eu lieu cette fois-ci à Bleue-Maison et a réuni environ 140 enfants, pour 1800 œufs dont 4 gros « œufs en or ». Tous, parents et enfants étaient ravis de cette matinée sous le soleil.

Affaires scolaires: TAP

TAP : un petit rappel a été fait sur le succès de fréquentation (+ de 90%) des Temps d'Activités Périscolaires. M. GOUDENOVE rappelle que la Cible Eperlecquoise est disponible le jeudi à Bleue-Maison pour initier les enfants au tir à l'arc.

Projet Mutuelle communale :

Un rappel sur l'état d'avancement du projet mutuelle et sur quelle tranche d'âge il faut travailler a été fait : Ce besoin de mutuelle est surtout nécessaire pour nos séniors (cf power point de présentation). Une consultation des mutuelles est en cours, certaines ont déjà répondu, une fois les offres analysées nous communiquerons aux habitants celle qui nous paraît la plus intéressante adaptée aux besoins des personnes intéressées voir celles qui ne se seraient pas encore manifestées. Prochaines informations dans le prochain journal communal en juillet.

Il est à noter que le projet « mutuelle » ne concerne qu'Eperlecques pour l'instant, que la CASO ainsi que les techniciens de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer s'intéressent au projet.

L'emploi des jeunes :

Grâce au partenariat engagé avec le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, dans le dispositif « Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes » destiné au 16-25 ans, la commune a accueilli une réunion à laquelle a participé une quinzaine de jeunes sélectionnés par la mission locale. Ils ont eu l'occasion de rencontrer en direct des gérants d'entreprises locales de tous secteurs. Parmi ces entreprises locales : le Château du Ganspette (hôtellerie, restauration), Carrefour Market d'Aire/Lys (siège de la région) qui annonce un grand forum de recrutement en juin prochain

(renseignements en mairie) au Grand Palais à Lille, agence BTP, BVF 62, et l'Armée de Terre. Encadrés par les acteurs économiques comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie, Saint-Omer Développement, la Jeune Chambre Economique, Pôle Emploi et la Mission Locale, tous ont été de bons conseils pour l'ensemble de ces jeunes motivés qui sont désormais suivis et certains ont même déjà signé un contrat. Une belle réussite pour les jeunes de notre commune. Ce dispositif a encore prouvé son efficacité.

Questions diverses:

Signalement d'un trou dans le bas de la rue Droguindièze

Besoin d'une intervention au 6 rue de l'église où un poteau est fort penché, les PTT ne veulent pas intervenir.

Problème de téléphone au Pauverstraëte et l'Est-Mont, un contact chez orange est nécessaire.

Une question sur le taux de remplissage du lotissement des Hérons, Laurent Denis répond que les dernières constructions sont en cours notamment les logements locatifs.

Le souhait d'avoir accès à des cours d'informatique a été émis, Laurent Denis a annoncé que le nouveau groupe scolaire offrira cette possibilité, il sera non seulement ouvert aux scolaires mais aussi aux habitants, en dehors des heures d'école.

Un habitant rappelle le projet de crématorium et demande où en il en est ? Laurent Denis répond que c'est toujours en cours à la CASO.

A 12h30 environ, Monsieur le Maire remercie chaleureusement les habitants de leur participation et les invite à partager le verre de l'amitié.

En pièce jointe :

- Le power point de présentation de la réunion